Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023

Berger Leviault

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REC

ID: 084-248400160-20230202-DEL2023_005-DE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL CONVINCIONADITAINE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres

Afférents au conseil communautaire : 33 En exercice : 33

Qui ont pris part à la délibération : 26

Pour: 32 Contre: 0 Abstention: 0 Séance ordinaire du 2 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le deux février à dix-huit heures

Date de convocation

Le 26 janvier 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

Date d'affichage Le 26 janvier 2023

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS: M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, M. MICHEL VIDAL, M. ROLAND ROTICCI, MME GERALDINE ORTEGA, M. GEORGES BOUTINOT, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER: MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD; MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD; M. PATRICK PICHON A MME GERALDINE ORTEGA; M. VINCENT FAURE A MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY; MME DOMINIQUE FICTY A M. PASCAL CROZET; MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE

ABSENTE: MME CHRISTINE WINKELMANN

Rapporteur: Mme Marie-José AUNAVE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges BOUTINOT

Délibération n°2023-005

Le rapporteur expose :

Avance sur la participation financière 2023 au Syndicat mixte

23 au Syndicat mixte du bassin de vie d'Avignon / Approbation La Communauté de communes adhère au Syndicat mixte du bassin de vie d'Avignon (SMBVA), en charge de la mise en œuvre du SCOT, adhésion actée par arrêté préfectoral du 11 mai 2017.

A ce titre, elle lui verse une participation financière fixée tous les ans par le comité syndical au moment du vote de son budget primitif.

Les ressources du syndicat proviennent pour l'essentiel des participations financières des EPCI membres, raison pour laquelle il les sollicite en début d'année pour obtenir une avance de trésorerie, calculée sur la base de leur cotisation de l'année précédente.

Le conseil communautaire est donc appelé à approuver le versement d'une avance

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023



ID: 084-248400160-20230202-DEL2023_005-DE

de 10 122 € au SMBVA, correspondant à 25 % du montant de la cotisation 2022.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Délibération n°2023-005 Avance sur la participation financière 2023 au Syndicat mixte

023 au Syndicat mix du bassin de vie d'Avignon / Approbation Approuve le versement d'une avance de 10 122 € au Syndicat mixte du bassin de vie d'Avignon, correspondant à 25 % du montant de la cotisation acquittée en 2022,

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif principal 2023 à l'article 65548 des dépenses de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Julien MERLE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le: 06/02/2023

Et notification

Du: 06/02/2023